

Rapport n°4 :**Subventions à des associations de doctorants**

Rapporteur (s) :	Frédéric MUYARD Chargé de mission « Formation » d'UBFC
Service – personnel référent	Pauline BERGER – Mission doctorale
Séance du Conseil d'administration	12 décembre 2018

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input checked="" type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Rapport :

En septembre 2017, le CA a donné son approbation concernant les règles et procédures d'attribution de subventions aux associations de doctorants inscrits à UBFC.

Ce règlement détermine deux cas possibles :

Cas n°1 : demande de subvention faite par une association pour une initiative touchant des doctorants de plusieurs écoles doctorales. Ce type de demande est instruit par le Collège doctoral dans le cadre de son appel à projets annuel.

Cas n°2 : demande de subvention faite par une association pour une initiative concernant des doctorants d'une école doctorale spécifique. Ce deuxième cas a fait l'objet d'une modification de procédure approuvée par le CA du 24 janvier 2018 : ces demandes sont instruites par les Conseils des écoles doctorales concernées et, en fin d'année civile, une liste des subventions données par des écoles doctorales à des associations est présentée pour information au CA d'UBFC.

Le présent rapport a pour objet de présenter le résultat de l'appel à projets 2019/2020 du Collège doctoral et la liste des subventions versées en 2019 dans le cadre du cas n°2.

Appel à projets 2019/2020 du Collège doctoral (cas n°1)

En septembre 2019, le Collège doctoral a lancé son 3^{ème} appel à projets visant à soutenir le projet d'une association de doctorants. Il a été publié sur le site internet du Collège doctoral et diffusé à l'ensemble des associations de doctorants recensé, ainsi qu'aux Bureaux de la vie étudiante dans les établissements.

Selon le règlement de cet appel à projets, il s'agit de soutenir une initiative pluridisciplinaire et transversale, c'est-à-dire touchant l'ensemble des doctorants UBFC.

Les associations ont été invitées à déposer un dossier de candidature au plus tard le 13 novembre 2019. Un unique dossier a été reçu cette année : un dossier porté par l'association Thèsenvies.

Le projet a été présenté devant le Collège doctoral réuni le 21 novembre 2019. A l'unanimité, le Collège doctoral a décidé de soutenir ce projet, à hauteur de 1 770 € (sur un budget global de 3 830 €).

Le projet prévoit l'organisation d'un gala des doctorants UBFC, à Dijon, en juin 2020. Les objectifs sont les suivants :

- permettre aux doctorants de se rencontrer, de créer des liens et de développer un réseau dans le cadre d'un moment de convivialité,
- créer un sentiment de cohésion,
- développer le sentiment d'appartenance au collectif de doctorants UBFC.

Le Collège doctoral a tout de même demandé à l'association de prendre soin de bien inclure les doctorants du Nord Franche-Comté, qui n'apparaissaient pas dans le dossier.

DÉLIBÉRATION

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur le versement de cette subvention à l'association Thèsenvies.

Liste des subventions accordées par des écoles doctorales en 2019 (cas n°2)

En 2019, deux écoles doctorales ont autorisé le versement de subventions à des associations de doctorants relevant de leur champ disciplinaire.

Ecole doctorale Carnot-Pasteur :

- 1 200 € à l'association ATPCB (Association des Thésards en Chimie Physique de Bourgogne)
- 600 € à l'association DMD (Doctorants en Mathématiques de Dijon)

Ecole doctorale Environnements-Santé :

- 1 000 € à l'association EDIFICE
- 1 000 € à l'association A'Doc

DÉLIBÉRATION

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir prendre connaissance de ces versements à des associations de doctorants par les écoles doctorales.